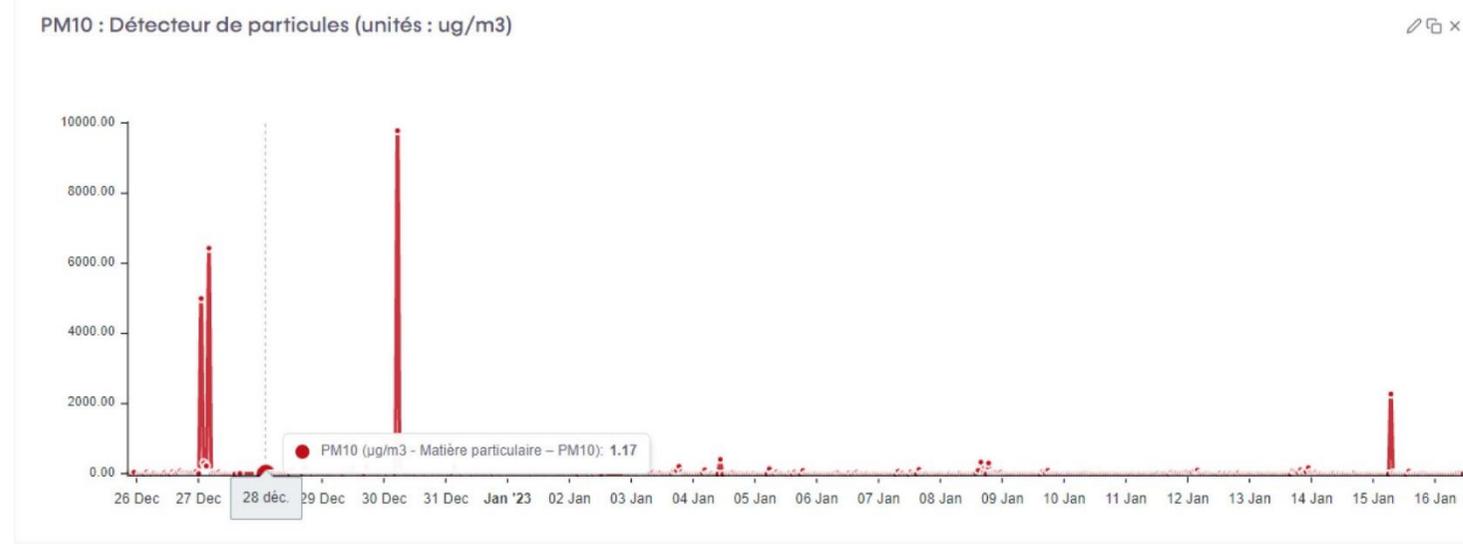


## Mesures à Seez du 23 décembre au 16 janvier

L'appareil de mesure de la pollution atmosphérique a séjourné durant plusieurs jours sur le balcon de la communauté de communes de haute Tarentaise.

Ci-dessous la courbe découlant des mesures de particules PM 10 c'est-à-dire de taille inférieure à 10micromètres.

Il est apparu très rapidement des pics très élevés de particules bien supérieurs aux normes en la matière. Il est possible que les émissions soient liées au fonctionnement dans le quartier d'une chaudière à fioul ou au bois. Il a été décidé de s'affranchir de cette source de pollution en déplaçant l'appareil au-dessus de la boucherie.



Les courbes suivantes ne prennent en compte que les valeurs relevées à partir du 5 janvier.

Les conditions météorologiques ont été dans l'ensemble pluvieuses et ont évidemment un impact sur la pollution détectée : « lavage de l'air » et placage au sol des polluants, dissolution de l'ammoniac et du dioxyde d'azote...

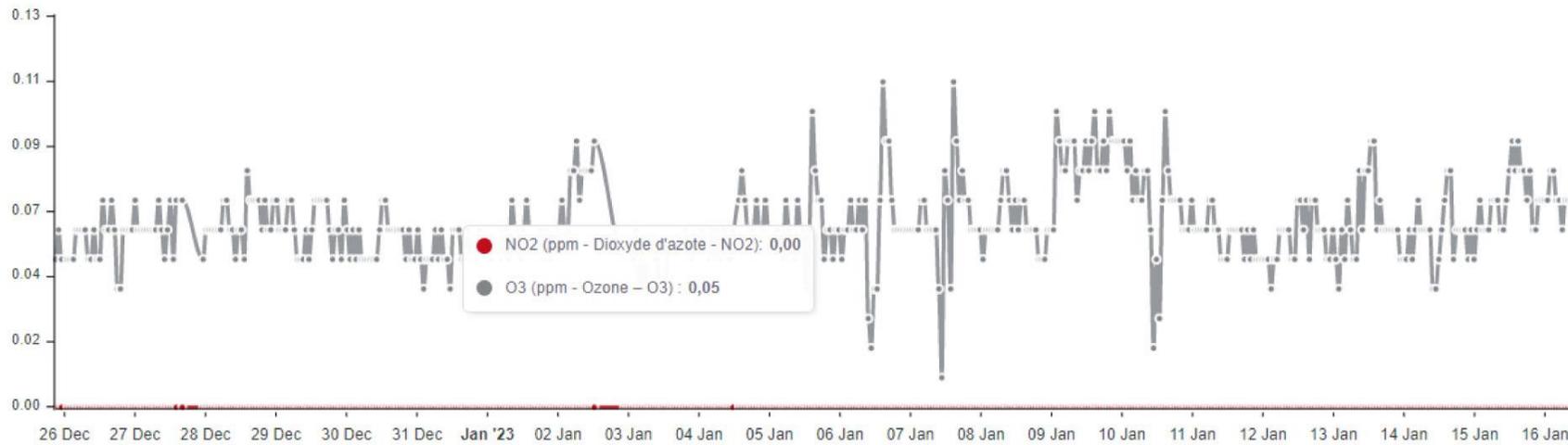
Notre station mesure les taux de trois gaz : Ozone, dioxyde d'azote et ammoniac.

Aucune valeur de dioxyde d'azote supérieure aux normes n'a été détectée. Deux pics d'ammoniac (épandage de lisier) l'ont été durant les journées ensoleillées.

Notre station mesure également les concentrations des particules solides en suspension dans l'air.

PM1, PM2.5 et PM10

## Gaz NO2 et O3 (unités : ppm) :



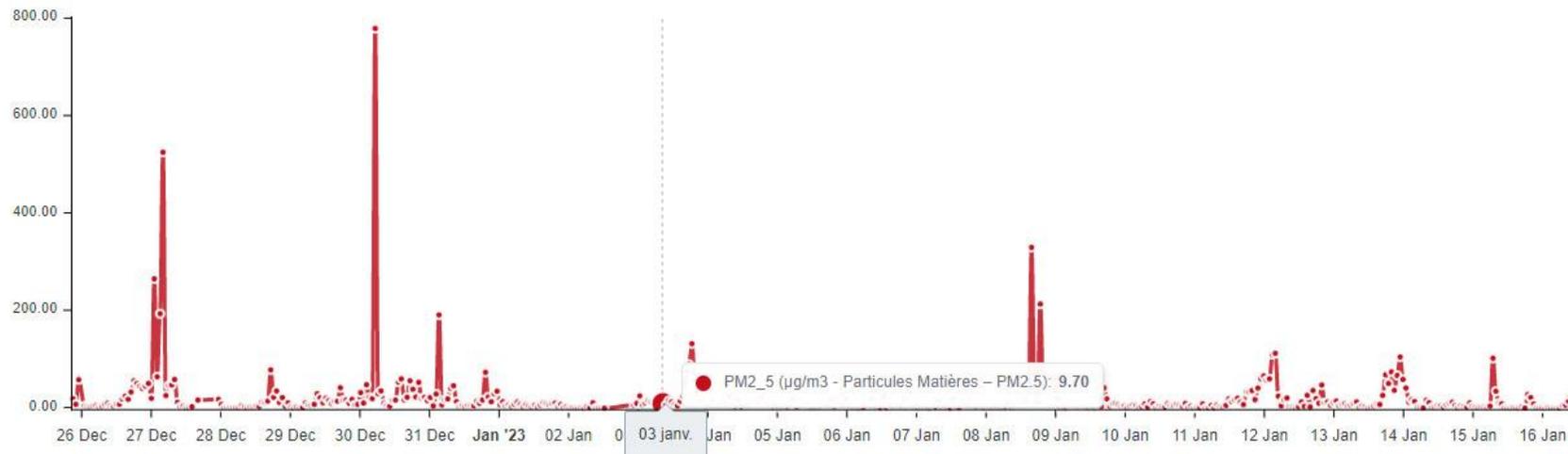
Les valeurs relevées pour l'ozone sont inférieures à ce que l'on mesure en été. La production d'ozone par réaction entre le dioxyde d'azote et l'oxygène de l'air nécessite beaucoup de lumière...

La moyenne des valeurs mesurées est de 0.063 ppm sur deux semaines pour une valeur recommandée de 0.05 ppm.

L'ozone est un irritant pulmonaire.

Pas de dépassement d'oxyde d'azote, la sensibilité de notre détecteur n'est pas adaptée semble t-il...

## PM2.5 : Détecteur de particules (unités : ug/m3)



### Les normes en la matière :

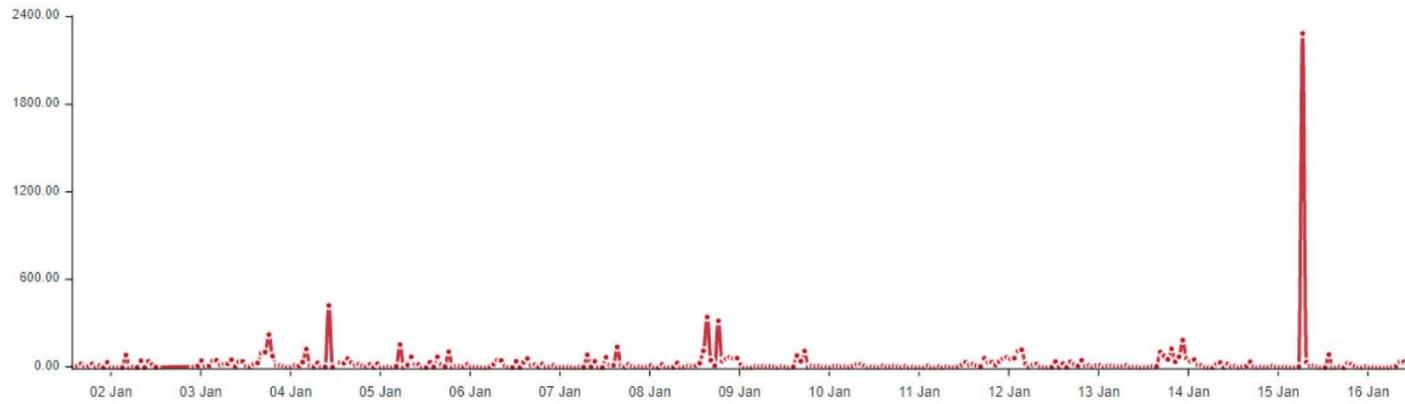
Pour les particules fines PM : PM 2.5 : 5  $\mu\text{g}/\text{m}^3$  maxi en moy annuelle et 15  $\mu\text{g}/\text{m}^3$  en moyenne sur 24h

**La moyenne calculée sur les deux semaines est de 14.2 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ . S'il s'agissait d'une moyenne annuelle nous serions largement au-dessus des normes. On remarque aussi en regardant la courbe que les 15 $\mu\text{g}/\text{m}^3$  max sur 24H sont souvent dépassés.**

Les valeurs élevées mesurées proviennent soit de la circulation soit de poêles à bois anciens ou encore de vieilles chaudières à fioul.

**PM2.5 signifie de taille inférieure à 2.5 micromètre par mètre cube.**

PM10 : Détecteur de particules (unités : ug/m3)



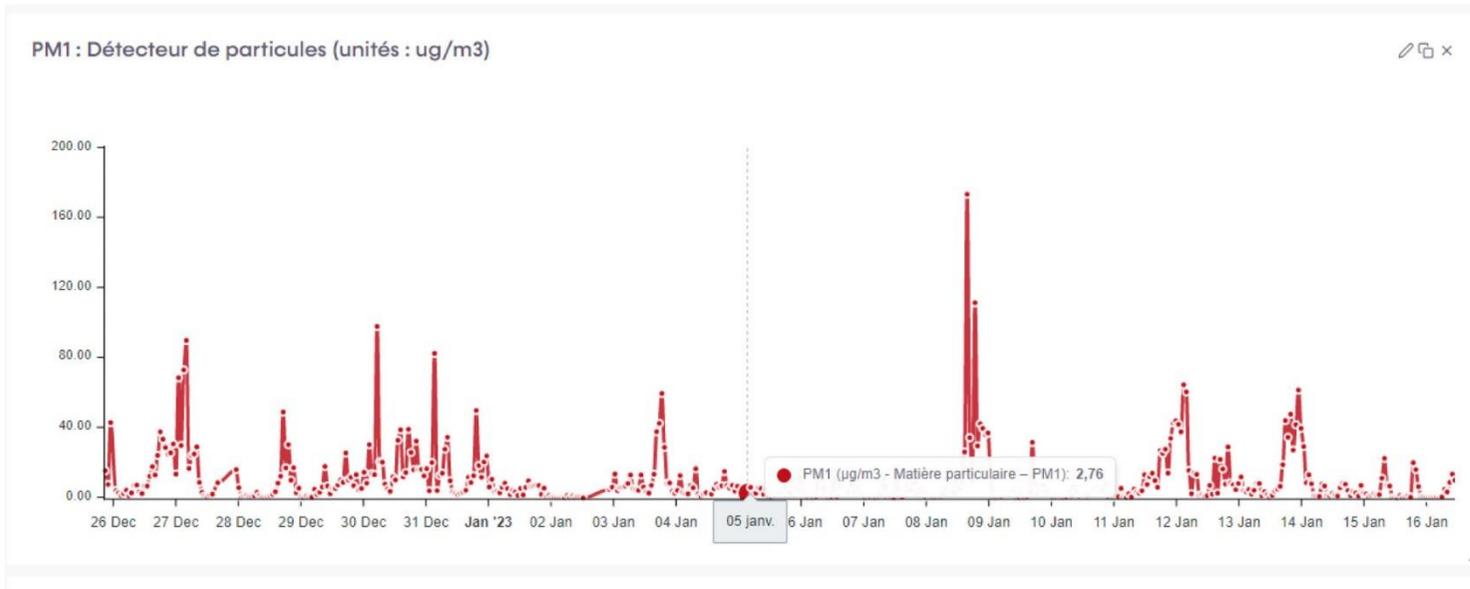
**Les normes : PM 10 : 15  $\mu\text{g}/\text{m}^3$  maxi en moy annuelle et 45  $\mu\text{g}/\text{m}^3$  en moy sur 24h**

La moyenne calculée sur les deux semaines est de 30.9  $\mu\text{g}/\text{m}^3$ . Les valeurs recommandées sur 24h sont parfois très largement dépassées.

La moyenne calculée sur les deux semaines est le double de ce qui est acceptable sur l'année.

La valeur mesurée peut sans doute être qualifiée d'élévée.

Là encore circulation, vieux poêles ou vieilles chaudières à bois ou fioul..



**Les particules fines PM1 sont les plus petites donc les plus dangereuses car elles pénètrent profondément dans les bronches...**

On remarque que pour les PM 2.5 les normes sont plus faibles que pour les PM10.

En France il n'y a pas de normes en matière de PM1. **S'il devait y en avoir une, elle serait inférieure à celle des PM2.5**

La moyenne calculée est de  $8.5\mu\text{g}/\text{m}^3$ . Différentes valeurs « ponctuelles » sont très supérieures à cette moyenne.

Au nom de Vivre en Tarentaise

776 rue des Villards 73210 Landry

Alain.machet9@orange.fr

Le président

Alain Machet